

RAPPORTEUR : Monsieur Alain GUIMARD

OBJET : Adhésion au réseau des centres-villes durables et de l'innovation

Mesdames, Messieurs,

L'association « Centre-Ville en mouvement » regroupe des parlementaires et des élus locaux attachés à la redynamisation des coeurs de villes. C'est une association d'intérêt public loi 1901, créée en 2005, dont le siège est situé à Nanterre au 39 ter, avenue Lénine.

En adhérant au réseau des centre-villes durables et de l'innovation, la Communauté d'agglomération du Pays châtelleraudais peut profiter d'un réseau d'échanges de bonnes pratiques, rencontrer des acteurs économiques de centres-villes et de l'innovation, avoir des conseils sur la faisabilité des projets.

En participant aux différents ateliers de « Centre-Ville en mouvement », la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais peut avancer plus efficacement sur des projets tels que la logistique urbaine (livraisons des commerces du dernier kilomètre à domicile), la diversité commerciale et artisanale (outils d'urbanisme, droit de préemption...), les nouvelles technologies (le e-commerce, les smartphones...) l'énergie et l'urbanisme (encourager la densité en ville...).

Elle apportera en retour, à ses partenaires, les nouvelles expériences et les actions qui seront mises en place.

* * * * *

VU les statuts de la CAPC, en l'article I.1.2 relatif aux actions de développement économique d'intérêt communautaire, notamment le paragraphe relatif au développement du commerce et de l'artisanat,

VU la délibération n°1 du conseil communautaire du 5 février 2001 reconnaissant d'intérêt communautaire en matière de développement économique la conduite d'événements destinés à renforcer l'attractivité commerciale à l'échelle de la CAPC,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014 déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

CONSIDERANT l'enjeu et l'attractivité du centre-ville de Châtelleraudais sur le développement économique de l'agglomération,

CONSIDERANT le rôle du commerce sur le territoire de l'agglomération du Pays Châtelleraudais,

CONSIDERANT qu'en adhérant au réseau des centres-villes durables et de l'innovation, la Communauté d'Agglomération entre dans une dynamique de réseau propice à la mise en place d'actions pour dynamiser le commerce, soumis à de profondes mutations structurelles,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du bureau prise par délégation

du 20 avril 2015

n°8

page 2/2

Le bureau, ayant délibéré:

-Décide d'adhérer à l'association "Centre-Ville en mouvement". Le montant annuel de l'adhésion est de 1 500 € TTC.

-Autorise le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette adhésion.

La dépense sera imputée sur le compte 90.10/6281/4300.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Transmis à la sous préfecture, le 24/4/2015

Publié au siège de la CAPC, le 23/4/15

n° 2858

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER